



**PRÉFET
DES LANDES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

SUSPENSION DE LA CHASSE L'APRÈS-MIDI EN RAISON DES CONDITIONS CLIMATIQUES EXCEPTIONNELLES ET DES RISQUES D'INCENDIES

Mont-de-Marsan, le 20/09/2022

Depuis le mercredi 7 septembre 2022 la préfète des Landes a placé le département en niveau de vigilance orange pour la prévention des incendies de forêt (vigilance élevée / niveau 3 sur une échelle de 5), ce qui impose un certain nombre de limitations aux déplacements ou aux activités en forêt à partir de 14h.

Au regard de la sécheresse observée dans le département et du risque élevé d'incendies, avec encore de nombreux départs de feu au cours des derniers jours, la préfète des Landes a décidé de prolonger la suspension de la pratique de la chasse l'après-midi afin de limiter au maximum la présence humaine dans les espaces boisés du département sur les heures les plus chaudes et sèches de la journée.

L'exercice de la chasse, pour tous les gibiers, continue donc à être suspendu entre 14h00 et 20h00, dans les espaces exposés au risque d'incendie du département. Cette suspension s'applique jusqu'à la fin de la vigilance orange risque feux de forêt en cours et au plus tard le 30 septembre 2022.

Toutes les interdictions applicables au niveau de vigilance orange risque feux de forêt continuent naturellement à s'appliquer.

Des informations sur le niveau de vigilance et les mesures applicables sont disponibles sur le répondeur de la préfecture des Landes au 05 40 25 40 20.

Contact presse

Camille Legendre

Tél. : 05 58 06 58 14 / 06 32 63 68 82

Mél. : pref-communication@landes.gouv.fr